



Le mot du Directeur



*Cher(e)s retraité(e)s,
2025 a été une année dense pour les Caisses Sociales de Monaco :
La nouvelle Caisse de retraite complémentaire atteint son rythme de croisière. De plus, nos services en ligne sont en constante évolution, afin de faciliter et simplifier vos démarches : vos services sont accessibles depuis la nouvelle application mobile dans votre Espace personnel. Un nouveau site internet entièrement repensé pour mieux vous informer sur vos droits et démarches, sera mis en ligne l'année prochaine.
Bonne lecture.*



Bertrand CROVETTO
Directeur des Caisses Sociales de Monaco



ACTUALITÉS

ACTION SOCIALE

Dans le cadre de la création de la CMRC, nous avons le plaisir de vous informer de la mise en place d'un Fonds Social. Ce fonds vise à apporter un soutien supplémentaire, en complément des prestations existantes, aux retraités CMRC depuis le 1er janvier 2024

Le Fonds Social de la CMRC propose deux nouvelles aides spécifiques :

- ➔ **AIDE MENAGÈRE EN SORTIE D'HOSPITALISATION (AMSH)**
Cette aide a pour but de faciliter le retour à domicile des retraités après une hospitalisation, en leur offrant un soutien temporaire pour les tâches ménagères.
- ➔ **AIDE À DOMICILE TEMPORAIRE**
Cette aide destinée aux retraités de plus de 70 ans, permet de bénéficier gratuitement de 16 heures d'aide-ménagère sur une période 3 mois maximum. Ce dispositif est mis en place dans l'attente d'une amélioration de santé ou de la mise en place d'un dispositif social plus adapté.



ALLOCATION MUTUELLE

Si je suis retraité CMRC, je peux sous certaines conditions, bénéficier d'une Allocation mutuelle pour m'aider à supporter le coût de mon contrat de complémentaire santé.



Plus d'informations sur notre site internet caisses-sociales.mc > Retraité CAR-CMRC > Allocations sociales



Pour en savoir plus : ☎ Tel : (+377) 93.15.43.38 ✉ Email : social@caisses-sociales.mc

VALEURS DE POINTS CAR & CMRC

Revalorisation des points de retraite CAR et CMRC à partir du 1er octobre 2025

Les Comités de la CAR et de la CMRC ont décidé de fixer la valeur du point retraite à :

21,92 € pour le POINT CAR

1,5783 € pour le POINT CMRC



Le saviez-vous ?

Afin de garantir le paiement de ma pension de retraite, il m'est demandé en fonction de ma situation et de mon lieu de résidence, de fournir régulièrement un document attestant de mon existence.



Plus d'informations sur notre site internet caisses-sociales.mc : Retraité CAR-CMRC > Retraite de base CAR > Pension directe > Paiement

VALEUR ANNUELLE DU POINT DE BONIFICATION

0,1099 €

Versement : novembre 2025

FOCUS : REPRISE D'ACTIVITÉ EN RETRAITE ANTICIPÉE

Je suis retraité de moins de 65 ans et je souhaite reprendre une activité :

Je déclare cette activité auprès du Service Retraite pour vérifier que le cumul avec ma pension est autorisé.

ACTIVITÉS INCOMPATIBLES AVEC LA PERCEPTION D'UNE RETRAITE ANTICIPÉE

- Activités de gestion, de direction ou de gérance pour le compte d'une société à objet commercial
- Toute activité professionnelle avec emploi de personnel

PLAFOND DE REVENUS COMPATIBLES AVEC LA PERCEPTION D'UNE RETRAITE ANTICIPÉE

Plafond annuel 2025 : 11 681,28 €

Si l'activité envisagée ne respecte pas le plafond de revenus ou entre dans l'une de ces catégories :

- Le paiement de la pension sera interrompu pour la durée de l'activité, et jusqu'à 65 ans au plus tard.
- Les sommes indûment perçues devront être remboursées.

i IMPORTANT :

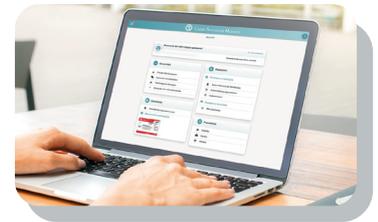
- ➔ Je suis soumis à un contrôle périodique
- ➔ La transmission de la feuille d'imposition et de tout autre justificatif sollicité est obligatoire

MES INFORMATIONS PERSONNELLES

Tout changement de situation pourrait modifier mes droits.

Je signale immédiatement toute modification de ma situation :

- **Changement de situation de famille**
(concubinage, CVC ou PACS, mariage, divorce, séparation, ...)
- **Déménagement**
- **Reprise d'une activité**



En vertu des dispositions de la loi n° 1.565 du 3 décembre 2024, relative à la protection des données personnelles, vous disposez notamment d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour en savoir plus sur notre Politique de protection des données personnelles, nous vous invitons à consulter la rubrique dédiée de notre site internet ou à contacter notre Délégué à la Protection des Données
Tél. : (+377) 93.15.49.22 - Mail : dpo@caisses-sociales.mc

CONSEILS PRATIQUES

i LETTRE D'INFORMATION ASSURÉS

Retrouvez l'essentiel des informations utiles relatives à vos démarches concernant :

- Les Prestations médicales CCSS
- Les Allocations Familiales

Sur notre site internet ou en flashant ce QRCode



MON ESPACE PERSONNEL

JE ME CONNECTE !



**SIMPLE
PRATIQUE
SÉCURISÉ**

Mes démarches en ligne
sans me déplacer

caisses-sociales.mc

Disponible sur App Store Google play

📄 DEMANDE D'ATTESTATION EN LIGNE : PLUS SIMPLE & PLUS RAPIDE

Si j'ai besoin d'une attestation, je peux en faire la demande en ligne depuis mon Espace personnel assuré.

NOUS CONTACTER

**📍 SERVICE RETRAITE
Flor-offices
10, rue princesse Florestine
Rez-de-chaussée
Du lundi au vendredi
De 08h30 à 12h00 - Sans RDV**



✉ retraite@caisses-sociales.mc

📞 Tél. : (+377) 93.15.49.59

🌐 f Caisses-Sociales-de-Monaco

🌐 caisses-sociales.mc info-retraite.mc

Je pense à communiquer mon numéro d'immatriculation lors de mes échanges

LES CAISSES SOCIALES DE MONACO S'ENGAGENT



Les Caisses Sociales de Monaco s'engagent avec l'obtention du Label Monaco Welcome en mars 2017 et la signature du Pacte National pour la Transition Énergétique en octobre 2019

